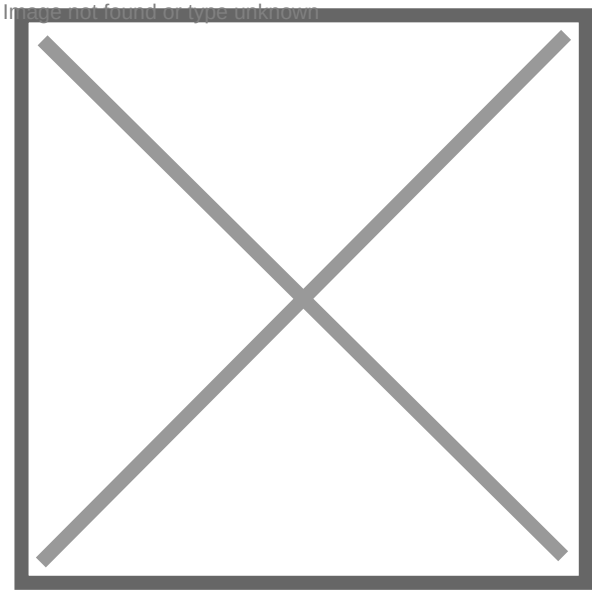




Separation et partie en heritage

Par **paper**, le **07/05/2010** à **15:58**

Bonjour, nous allons nous séparer et je voudrais un renseignement; nous sommes mariés sous le régime de la communauté et achetée la maison de mon père il y a une vingtaine d'années, ma mère étant décédée; une partie de l'achat était donc de l'héritage; comment cela se passe-t-il pour la séparation? Merci

Par **amajuris**, le **07/05/2010** à **17:49**

bonjour, vous avez acheté la maison de votre père, je comprends donc que votre mère n'avait plus aucune part dans ce bien donc hors héritage de votre mère. la maison est donc un bien commun qui sera partagée par moitié entre les 2 conjoints

Par **paper**, le **10/05/2010** à **08:45**

pourtant je ne comprends pas, ou alors je me suis mal expliqué; nous avons, il y a quelques années revendu une partie de notre propriété, et le notaire nous avait signalé, vu que à l'origine c'était une vente par licitation que j'étais le seul propriétaire et donc seul vendeur

Par **amajuris**, le **10/05/2010** à **13:27**

bonjour, n'effectivement vous vous êtes mal expliqué l'acquisition d'un bien par licitation

change tout.rnc'est l'article 1408 du code civil qui s'applique à votre cas.rnl'acquisition d'un bien par licitation n'est pas pas un acquêt de la communauté.rnil reste un bien propre mais vous devrez éventuellement une récompense à la communauté pour la somme qu'elle a pu fournir.rncordialement

Par **paper**, le **10/05/2010 à 16:11**

Merci de votre réponse; elle m'éclaire un peu plus;j'ai pris RDVavec un notaire demain avec tous mes papiers;cela me rassure un peu

Par **paper**, le **10/05/2010 à 17:22**

Encore moi, savez vous si cette récompense peut etre contestée?